



Favoriser une atmosphère tant éducative qu'amicale est une priorité au sein de l'internat.
Cette atmosphère demande le respect de dispositions particulières afin que chaque interne trouve les conditions de vie et de travail lui permettant de s'épanouir et de réussir dans ses études.

Le droit de chacune implique le devoir de toutes.

- De 17h30 à 7h30, les élèves se trouvent sur le temps de l'internat.
- Le présent règlement intérieur doit donc être respecté, sous peine de sanctions.
- L'internat se limite aux couloirs de l'internat collège et lycée, le C.D.I. Collège, la grande salle pour l'étude et les repas, la cour de récréation collège pour les pauses.
- Toutes les internes contribuent à la bonne ambiance de l'internat. Les encadrantes interviendront chaque fois que nécessaire.
- Toute personne extérieur à l'internat doit se présenter à l'accueil jusqu'à 19h, ou contacter la responsable de l'internat après cette heure. Sauf autorisation exceptionnelle, l'accès à l'internat est strictement limité aux internes, personnels de l'internat, membres de la direction et personnels de ménage.



Règlement intérieur - Internat filles Marie Pila

Le déroulement type d'une journée	2
6h30 – Le Lever	2
6h30 à 7h30 – Le déroulement du matin	2
16h50 – Le goûter.....	3
17h45 à 19h (collégiennes et troisièmes) – 19h15 (lycéennes) – L'étude	3
Dès 19h15 – Le repas	3
20h00 à 21h00 – Le temps libre	3
Dès 21h00 – Le temps calme- La nuit	4
Internes en classe de sixième, cinquième, quatrième	4
Internes en classe de troisième et seconde	4
Internes en classe première et terminale.....	4
Les temps particuliers	4
Le mercredi après-midi	4
Les sorties	5
Généralités	5
A chaque instant	5
La vie de groupe	6
Nettoyage :	6
Respect de chacune :	6
Objets connectés : téléphones portables, montres, tablettes, ordinateurs personnels	6
Les points particuliers	6
Médicaments	6
Argent et objets de valeur, objets personnels	7
Dégradations	7
Crise sanitaire.....	7
Le suivi de l'élève.....	7
Sanctions.....	7
Signatures	7



Le déroulement type d'une journée

6h30 – Le Lever

- Le lever se fait à 6h30 par une encadrante de l'internat.
 - Chaque interne est debout à 6h50 maximum.
- Si une interne (de 3ème ou lycéenne) souhaite se réveiller toute seule, elle peut se munir d'un petit réveil, à condition que ce dernier soit réglé sur un volume sonore respectueux des autres camarades. Les réveils avant 6h30 sont interdits.
- Si les horaires ne sont pas respectés ou si le volume sonore gêne les camarades, l'équipe de l'internat se réserve le droit de confisquer le réveil.

6h30 à 7h30 – Le déroulement du matin

Les internes sont libres dans l'organisation de ce temps, à condition de respecter les horaires.

- Les internes ont le droit d'accéder aux lavabos et à la salle de bain. Les douches en revanche sont prises le soir pour une meilleure gestion du temps et le respect du sommeil des camarades.
- Le petit-déjeuner est proposé dans la grande salle entre 6h50 et 7h15. Aucun petit-déjeuner n'est disponible au-delà de ce délai. Chaque interne est responsable du nettoyage de sa table et de son plateau. Tout mobilier déplacé doit être remis à sa place. Pour que les internes puissent récupérer leurs affaires et se brosser les dents, les chambres sont ouvertes jusqu'à 7h30.
- Au départ des internes pour les cours à 7h30 au plus tard, les chambres sont rangées :



- Lit fait
- Sol dégagé de tout objet (valises et chaussures comprises) afin de faciliter le ménage
- Volets ouverts
- Fenêtres ouvertes pour aérer la chambre.

Chaque matin un contrôle sera réalisé. En cas de non respect, des sanctions seront prises.

- Elles doivent quitter leur chambre à 7h30 au plus tard.

16h50 – Le goûter

- Un goûter est distribué aux internes vers 16h50. Chaque interne est responsable des papiers, déchets et du nettoyage qui en résultent.

17h45 à 19h (collégiennes et troisièmes) – L'étude 19h15 (lycéennes) – L'étude

- A 17h45, les internes sont installées en étude :
 - Au C.D.I. pour les collégiennes et 3èmes
 - En chambre pour les 2ndes, porte ouverte sur le couloir
 - En chambre pour les 1ères et Terminales.

Les téléphones sont interdits durant cette étude.

- Si une interne a des devoirs sur le téléphone, elle doit anticiper et se l'envoyer par mail sur sa session personnelle.
- Les 3èmes et lycéennes le déposent avant 17h45 en mode avion ou éteint dans le placard prévu à cet effet.
- Pour faciliter la concentration et le respect des autres, la musique est interdite (même avec des écouteurs).
- Les collégiennes souhaitant travailler sur ordinateur au C.D.I.



doivent justifier de leur activité et ne dispose de l'ordinateur que le temps de la dite activité.

- Le silence est respecté par chacune.

Dès 19h15 – Le repas

- Les internes présentent leur carte de cantine afin d'être enregistrées et font la queue dans le calme
- Chacune se sert dans le respect des règles alimentaires, du partage et en évitant le gaspillage.
- A la fin du repas, chaque interne range son plateau, nettoie sa table et remet en place le mobilier éventuellement déplacé.
- L'usage du téléphone est proscrit. Les conversations doivent avoir un volume sonore raisonnable et respectueux de chacun.
- Stationner dans les toilettes ou couloirs pendant ce temps est strictement interdit, pour des raisons de sécurité.

20h00 à 21h00 – Le temps libre

- L'accès aux chambres se fait dans le calme.
- Le temps libre est un temps personnel :
 - Les internes récupèrent leur téléphone portable.
 - Les internes peuvent accéder aux ordinateurs de l'internat. Les sites de streaming et de téléchargement sont proscrits.
 - L'écoute de musique est possible en chambre, à condition que le volume sonore ne dérange pas les camarades.
 - Les internes prennent leur douche sur ce temps. Les salles de bain sont inaccessibles après 21h.



Dès 21h00 – Le temps calme- La nuit

Le temps calme prépare une bonne activité de sommeil.
A partir de 21h00, le calme le plus complet règne dans les couloirs et les chambres.

Internes en classe de sixième, cinquième, quatrième

- A 21h00 – les internes collégiennes rendent leur téléphone portable en mode avion dans le placard prévu à cet effet. Puis se rendent en chambre pour ranger leurs affaires et préparer celles du lendemain. Chaque interne est dans sa propre chambre.
- A 21h30 – Lumière éteinte et porte entreouverte sur le couloir, le calme le plus complet est respecté (plus de discussion entre camarades de chambre pour respecter son sommeil et celui des autres.)

Internes en classe de troisième et seconde

- à 21h30 – les internes rendent leur téléphone portable en mode avion dans le placard prévu à cet effet.
- À 21h45 – Les internes se rendent en chambre pour ranger leurs affaires et préparer celles du lendemain. Chaque interne est dans sa propre chambre.
- À 22h00 – Lumières éteintes, le calme le plus complet est respecté (plus de discussion entre camarades de chambre pour respecter son sommeil et celui des autres.)



Internes en classe première et terminale

- Les internes en classe de 1^{ère} et terminale sont autorisées à garder leur téléphone pour la nuit. Cependant, il en est fait un usage silencieux dès 21h45 afin de respecter le sommeil de chacune. L'équipe encadrante se réserve le droit de confisquer pour la nuit son téléphone à une interne si cette règle n'est pas respectée.
- À 22h30 – Lumières éteintes, le calme le plus complet est respecté (plus de discussion entre camarades de chambre pour respecter son sommeil et celui des autres.)

Les temps particuliers

Le mercredi après-midi

- L'organisation du mercredi après-midi se prévoit à l'avance : le document d'autorisation de sortie est complété en septembre et valable pour l'année scolaire. En cas de changement exceptionnel, il est impératif de l'annoncer au plus tard le mardi matin par courriel à l'attention de la responsable de l'internat (internat.filles@mariepila-carpentras.fr). Les exceptions sont communiquées aux responsables de vie scolaires. Les internes sont de retour au plus tard à 17h30 à l'internat (sauf cas exceptionnel d'activités extra-scolaires).

Les sorties

- En début d'année, les responsables légaux remplissent une fiche de renseignement sur les sorties hebdomadaires (activités extra-scolaires). Pour toute sortie exceptionnelle en soirée, les parents avertissent la responsable d'internat et la



direction à l'adresse suivante : internat.filles@mariepila-carpentras.fr. Cette demande doit contenir la date et l'heure exactes de l'absence de l'interne, ainsi que la raison de cette absence. L'établissement se réserve le droit de refuser certaines demandes de sortie.

Pour les 6èmes / 5èmes / 4èmes

- Les internes ne sont autorisées à quitter l'établissement que si elles sont accompagnées d'un adulte (sauf décharge des parents). L'adulte vient alors lui-même récupérer l'interne à l'accueil du collège. Le registre des sorties est signé dans tous les cas.

Généralités

A chaque instant

- Une tenue vestimentaire correcte est exigée. Les encadrantes se réservent le droit de demander à une interne de se changer si la tenue est jugée incorrecte. La descente dans la grande salle pour le petit-déjeuner et le dîner suppose le port d'un pantalon (ou jogging).
- Un langage correct est exigé.
- Les internes portent des chaussures, chaussons, tongs... pour se déplacer dans l'internat, lieux d'études, grande salle.
- Les internes portent un peignoir pour se rendre aux douches
- Le mobilier est respecté. Posters ou photos de bon goût peuvent être affichés dans les chambres sous le contrôle des encadrantes. Seul le scotch tapisserie fourni par l'internat peut être utilisé.



- Boire et manger dans les chambre est toléré. En revanche, pour des raisons d'hygiène, aucun aliment ou boisson ne peut rester ouvert, entamé dans la chambre. Les chambres sont intégralement vidées de nourriture et boisson lors des départs en week end et en vacances (sauf bouteilles d'eau fermées et non entamées). Ne sont pas autorisées : nourriture ou boisson trop odorantes ou salissantes qui pourraient gêner les camarades.
- Serviettes et gants de toilette sont à emporter chaque semaine. Il est souhaitable de changer ses draps régulièrement.
- Pour des raisons de sécurité, tout appareil électrique (sèche-cheveux, lisseur, bouilloir, radiateur, ventilateur, multi-prises...) est interdit d'utilisation dans les chambres.

Les couloirs et accès en chambre sont fermés en journée.

A l'arrivée, les valises sont déposées dans la bagagerie prévue à cet effet, étiquetées au nom de l'interne. Aucun retour en chambre n'est autorisé dans la journée.

La vie de groupe

- Nul ne peut faire l'économie des règles inhérentes à la vie en collectivité. Chaque interne est invitée à prendre sa part de responsabilité dans la vie de groupe. Une vie de groupe épanouie passe par le respect attentif des règles.

Nettoyage

- Chacune est responsable du nettoyage :
 - de sa table (petit-déjeuner et dîner)
 - du mobilier de sa chambre
 - de sa douche après usage (rinçage des surfaces, sol et mur)



Respect de chacune

- Gestion du volume sonore en chambre (discussions, discussions téléphoniques...)
- La musique est acceptée en chambre, dans le respect d'un volume sonore acceptable.

Objets connectés : téléphones portables, montres, tablettes, ordinateurs personnels

- Chaque élève est responsable de son matériel.
- Les parents indiquent en début d'année (sur le document : INFORMATION TÉLÉPHONES PORTABLES ET OBJETS CONNECTÉS) le type de téléphone portable ainsi que les autres objets connectés (montres connectées, tablettes (hors tablette fournie par l'établissement, ordinateur personnel...) en possession de leur fille. En cas de changement d'appareil pendant l'année, les parents ont la responsabilité de le signaler à la responsable d'internat.
- Il est demandé aux élèves internes de respecter les horaires et consignes liés à leur utilisation. Les encadrantes se gardent le droit de confisquer pendant un temps un appareil en cas d'usage abusif par l'élève. Les responsables de l'interne seront prévenus.

Les points particuliers

Médicaments

- La consommation de médicaments doit se faire en connaissance des encadrantes. Il appartient à chaque parent de fournir les médicaments sur ordonnance (copie à la responsable). Les encadrantes ne délivrent aucun médicament.



Argent et objets de valeur, objets personnels

- Argent et objets de valeurs doivent être le plus souvent évités à l'internat. En cas de nécessité, il est prudent de les confier aux encadrantes. L'emprunt et le prêt de vêtements entre élèves sont interdits. L'établissement décline toute responsabilité pour la perte ou le vol d'objet ou d'argent.

Dégradations

- Toute dégradation matérielle (mobilier, peinture, literie...) fera l'objet d'une sanction, voire d'une compensation financière.

Crise sanitaire

- En raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, les internes portent un masque dans les parties communes, respectent les gestes barrière et utilisent les sanitaires qui leur sont attribués.
- Selon la loi française, le tabac, l'alcool, produits illicites et armes de tous type sont rigoureusement interdits à l'internat, dans l'établissement et dans les temps de trajet. Une transgression donne lieu à des sanctions qui peuvent aller jusqu'au renvoi, temporaire ou définitif de l'élève. Le cas échéant, les services de police seront avertis.

Le suivi de l'élève

- Chaque trimestre, les internes peuvent être reçues de manière individuelle par la responsable d'internat, afin de faire le point sur le comportement, travail et implication à l'internat. Ce bilan est présenté aux responsables de vie scolaire du collège et lycée et aux responsables légaux. Il est à disposition de la direction, des professeurs principaux.



Sanctions

- Des sanctions peuvent être mises en place si l'élève ne respecte pas le fonctionnement et les règles exposées dans ce présent règlement.
- Les parents et la direction sont avertis par courriel en cas de manquement au règlement intérieur ou de sanction. Ces dispositions éducatives sont fondées sur la confiance et le respect mutuel. Elles visent à informer la famille de la vie de leur fille à l'internat.

Signatures

Les signataires déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'internat et de l'établissement et s'engagent à le respecter.

Date : _____

Nom et signature de l'élève :

Nom et signature du responsable légal: